

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 16 Septembre 1824.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Ensuite des préalables d'usage, le Sieur Félix Roulet, notaire aux Ponts, tant en sa qualité de procureur de Lucie née Huguenin, femme de Frédéric Monard, qu'en celle de tuteur juridiquement établi à Frédérique-Louise, Elise, Julie-Honorine et Frédéric-Alexandre, fils et filles de Frédéric Huguenin, de la Chaux-du-Milieu, ci-devant justicier en l'honorable Justice de Rochefort, et de défunte Julie née Huguenin-Bergenat, son épouse; se présentera devant l'honorable Justice de la Brévine, à l'audience du Vendredi 1<sup>er</sup> Octobre prochain, pour postuler au nom de sa commettante et de ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs dudit Frédéric Huguenin leur père. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des droits de s'opposer à cette demande en renonciation, sont sommés et requis de se présenter en dite Justice le dit jour à dix heures du matin, pour les faire valoir, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de la Brévine, le 21 Août 1824: Par ord. J.-F. HUGUENIN, greffier.

## De la part de MM. les Quatre-Ministres.

2. Vu la plainte parvenue au Magistrat, que plusieurs marchands de bois, tout en exposant publiquement leur bois en vente par chars ou autrement dans les rues, places et marchés publics de cette ville, se refusent à en indiquer et garantir la mesure aux acheteurs, et ne veulent le vendre qu'en bloc, dans le but d'éviter les mesures de police par Nous précédemment adoptées pour soustraire les consommateurs aux fraudes auxquelles ils étaient exposés, et vu qu'un pareil refus, qui d'ailleurs annonce l'intention manifeste de la part des vendeurs de tromper les acheteurs, est contraire à l'usage reçu et à l'ordre des marchés publics; vu enfin qu'il appartient à la police de régler en cas d'abus les conditions auxquelles l'exposition en vente des diverses denrées de consommation peut et doit avoir lieu dans les dits marchés, il est, à dater de la présente publication, statué:

Tout vendeur de bois qui, ayant exposé du bois en vente dans les rues, places et marchés publics de cette ville, se refusera, lorsqu'il en sera formellement requis par l'acheteur, à lui en garantir la mesure et à consentir au mesurage, sera envisagé comme ayant dessein de surprendre et de tromper son acheteur, et en conséquence, sur la plainte qui en sera portée aux Préposés à la police des marchés, en sera immédiatement expulsé, et sera tenu d'évacuer incessamment et sans retard, sur l'ordre qui lui en sera donné, la place qu'il occupait, avec défense d'en occuper une autre pendant toute la tenue du marché. Donné pour être publié et affiché aux lieux et en la forme ordinaires, à l'hôtel-ville, le 14 Septembre 1824.

Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. M. le maître-bourgeois Steiner vendra par voie de minute déposée chez lui, le Vendredi 1 Octobre prochain, à 2 heures après midi, la partie de la possession qui lui reste, située près de l'Évole et sur la route nouvellement établie; elle consiste: 1° en une maison jouissant d'une très-belle vue, et composée d'un étage, où il y a cuisine, chambre à manger, chambre qui peut servir de jardin d'hiver, et d'un caveau; de trois chambres au 2<sup>e</sup> étage et galetas. 2° En quatre terrasses garnies d'arbres fruitiers d'excellentes espèces, et d'une treille d'un très-grand produit et de la meilleure qualité de raisins. L'enchère commencera à 2 heures après midi, et finira à 3 heures précises par l'adjudication de cet immeuble à celui qui en aura le plus offert sur le prix auquel il sera mis en vente. Les conditions de l'enchère seront portées sur la minute: on pourra en prendre connaissance chez le propriétaire.

4. MM. les Syndics à la masse de feu le Sieur Frédéric-Martin allié Tschagggeny, rappellent par le présent avis, que l'enchère du domaine dit le Plan Martin-Tschagggeny, aura définitivement lieu le Jeudi 30 Septembre courant, à 3 heures après midi, au greffe de Neuchâtel, ainsi que l'annonçait la feuille d'avis de cette ville en date des 1<sup>er</sup>, 8 et 15 Juillet dernier. Ce domaine, situé au-dessus de la ville de Neuchâtel, jouissant de la vue magnifique de la chaîne des Alpes, du lac, de la ville et de ses environs, se compose d'une maison de maître bien distribuée, dont les appartements sont remis à neuf, d'un établisse-

ment d'encavage qui ne laisse rien à désirer, cave à voûte forte creusée dans le roc et pouvant contenir 200 bossés de vin; maison de vigneron, écurie et grenier à foin; au midi des maisons, environ 30 ouvriers de vignes en rouge, d'un bon plant, verger, jardins et terrasses garnis d'arbres fruitiers en pleine valeur. — Les amateurs pourront s'adresser pour l'examen de ce domaine et les conditions de l'enchère, à M. le maître-bourgeois Steiner, ou M. Louis Pettavel, membre du Petit-Conseil.

5. MM. les Syndics à la masse Silliman Wavre et C.<sup>e</sup> à Neuchâtel, exposeront à l'enchère par voie de minute, les immeubles suivants, appartenant à M. Alphonse Lardy: 1° une vigne dite la vigne du Coin, contenant 6 1/2 ouvr., joûte de vent M.<sup>me</sup> LeBel, de bise le chemin de Bôle à Reuse, de joran M. le capitaine Jaquet, et d'ubère le chemin des vignes. 2° Une dite lieu dit la Grand-vigne, contenant 14 ouvr., joûte de vent M. Chs. de Sandoz, président du Conseil d'Etat et autres, de bise les héritiers de feu M. Pettavel-Sandoz, de joran M.<sup>me</sup> Borel de Biche et autres, d'ubère M. l'ancien Piquet et autres. 3° Une dite lieu dit au Mar-d'or, contenant 1 3/4 ouvr., joûte de vent M. Charles de Sandoz, président du Conseil-d'Etat, de bise les héritiers de feu M. Pettavel-Sandoz de joran une vigne dépendante de la cure de Bôle, d'ubère M. Ravenel père. 4° Une dite au Chapon du sentier, contenant 2 1/2 ouvr., joûte de vent M.<sup>me</sup> Borel de Biche, de bise M. l'ancien Piquet et autres, de joran M. Chs. de Sandoz, président du Conseil-d'Etat, et d'ubère le terrain de la Communauté de Bôle. 5° Une dite au Chapon-Marion, contenant 5 ouvr., joûte de vent le chemin de Bôle à Reuse, de bise M.<sup>me</sup> Borel de Biche, de joran M.<sup>me</sup> LeBel, et d'ubère le Sieur Huguenin, boucher. 6° Une dite au Grand-vigné, contenant 7 1/2 ouvr., joûte de vent le Sieur ancien Pettavel, de bise la noble hoirie de Pierre et autres, de joran M. A.-S. Wavre, et d'ubère M. Pettavel-Meiller et autres. Tous ces immeubles, situés dans les meilleurs quartiers de Bôle et en bon état, seront exposés successivement en vente, récolte pendante, le Lundi 27 Septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, dans le cabaret du Sieur Frédéric Roy à Bôle, aux conditions qui seront lues avant la dite enchère, et desquelles on pourra prendre connaissance au greffe de Neuchâtel avant le jour de l'échûte.

6. A vendre, récolte pendante, à des prix bas et à des conditions avantageuses, en l'étude de M. L.-H. Clerc, notaire, neuf morcels de vigne de 2, 4, 6, 7, 8 et 10 ouvr., en bon état, dans les meilleurs quartiers de la ville, tant en vent qu'en bise, et un de 5 ouvr. près Champveveyre; plus, un verger garni d'arbres fruitiers en valeur, d'environ 4 poses, où il y a un bon puits, situé au-dessous de Fahy-Gigaud. La minute de ces immeubles, déposée chez le sudit notaire, indiquera aux amateurs les quartiers, les limites et les prix en sus desquels la vente aura définitivement lieu chez lui, Vendredi 1<sup>er</sup> Octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi.

7. Le Lundi 27 Septembre courant, dès les dix heures du matin, on vendra à l'auberge dite l'hôtel de Nemours, au Landeron, sous de favorables conditions, environ 34 ouvriers de vigne rière Cressier et le Landeron, la majeure partie très-bonne et en bien bon état, et environ 25 poses de pré. S'adr. p. voir les lieux, au Sieur Athanase Quellet, qui s'empressera de les faire connaître.

8. M. Franç.-Louis Paris offre à vendre les immeubles suivants: 1° Aux Rochettes, rière Auvernier, une vigne d'environ 2 ouvriers, estimée à L. 200 l'ouvrier. 2° Au Châtelard, rière Peseux, une vigne contenant 1 1/4 ouvr., estimée à L. 252 l'ouvrier. 3° Aux Repaires, rière Neuchâtel, une vigne contenant environ 8 1/2 ouvr., mise à L. 140 l'ouvrier. 4° A Fahy, une vigne contenant environ 12 1/4 ouvr., mise à L. 160 l'ouvrier. 5° A la fin de Peseux, un champ d'environ 2 1/2 poses, mis à 60 Louis la pose. 6° Et enfin, à Bouillerin, rière Corcelles, un autre champ contenant environ 1 1/2 poses, évalué à L. 500 la pose. Les champs sont en très-bon état, et les vignes sont très-belles et bien tenues: celles-ci seront vendues raisins pendans, et on ne demandera aucune bonification de culture. En sus des prix sus-indiqués, ces divers immeubles seront vendus au plus offrant, sous de favorables conditions, dans l'étude du notaire I.-H. Clerc, le Mardi 28 Septembre courant, à 3 heures de l'après-midi.

9. Le Sieur J.-P. Bardet, marchand à Neuchâtel, offre à vendre par voie de minute à la huitaine, suivant coutume, une maison qu'il possède au bourg de Valangin, vis-à-vis celle de M. le lieutenant Quinché et du grand-sautier Vuillemin, consistant en deux appartemens très-comodes, ayant chacun sa cuisine et un cabinet, un grand galetas et deux belles et bonnes caves; plus, un jardin contigu du côté d'ubère: joûte le tout la place du bourg de joran, le Seyon d'ubère, etc. Les amateurs de ces immeubles peuvent s'adresser au propriétaire, rue de la Poste à Neuchâtel, ou au Sieur Breguet, greffier de Valangin, qui est dépositaire de la minute, et qui recevra les enchères dès le 13 Novembre prochain, à deux heures après midi.

10. Le moulin dit de la Boucherie, franc de cens directs, dans la ville d'Estavayé-le-lac, ayant rouages à moudre, gruoire, scie à bois, rebatte p. chanvre, cylindre à huile, sur l'eau du ruisseau dit des Moulins, qui ne manque jamais; boulangerie, vaste jardin et belles places d'aisances, sera exposé vendable par voie d'enchère publique, à l'auberge du grand Cerf à Estavayé, les Mercredis 15, 22 et 29 Septembre 1824, dès les 9 heures du matin, sous de favorables conditions, dont on peut prendre connaissance à l'avance chez l'official Sansonnens à Estavayé. — Et pour le cas que la vente n'ait pas lieu, on procédera à une mise d'amodiation, le dernier jour des mises 29 Septembre dit.

11. M. le colonel de Morel offre à vendre par voie de minute, le beau domaine qu'il possède à Colombier, consistant en une maison de maître à l'extrémité de vent du village, solidement bâtie et en bon état, avec cour, jardin très-vaste, fontaine, etc.; un très-beau bâtiment rural récemment construit, renfermant un très-bel établissement de pressoirs et d'excellentes caves bien meublées; une bonne maison de vigneron dans le centre du village; au-delà de 200 ouvriers de vignes dans les meilleurs quartiers de Colombier, en majeure partie très-bonne et dans le meilleur état, et environ 58 poses en jardin, vergers, prés et champs, dont 7 poses en un max sont attenantes à la maison. Ce domaine est assez avantageusement connu p. qu'il soit inutile d'en faire une énumération plus détaillée: on en remettra d'ailleurs des états à MM. les amateurs, s'ils le jugent convenable. On peut l'acquérir avec d'autant plus de connaissance de cause, que le produit exact des vignes est connu depuis 40 ans. La vente de cette belle propriété aura lieu à Neuchâtel, le Jeudi 30 Septembre courant, à deux heures de l'après-midi, dans l'étude du notaire Isaac-Henri Clerc, où MM. les amateurs sont invités à se rencontrer. S'adresser p. voir les lieux, à M. le lieutenant d'artillerie Ferdinand de Morel, à Colombier, et p. les conditions au dit Sieur notaire Clerc.

## ON OFFRE A VENDRE.

12. M.<sup>me</sup> Julie Steiner, dans son magasin sur la Place, vient de recevoir un assortiment complet de mérinos de toutes couleurs et qualités, dans les prix de 12 à 24 batz, dits de 3/4 et 5/4, dits de Paris en 5/4 et 6/4 en blanc et en noir; caroline en coton et en laine, moiré p. meubles de toutes couleurs, à raies et à dessins, lady-coating 5/4, dans les plus belles nuances et qualités, p. manteaux de femmes et habillement d'hommes. — Outre son commerce de lits, tant à vendre qu'à louer, la même offre à vendre des crins et laines p. matelas, plume et duvet, édre-don, triège d'Hollande, limoge, toile grise et futaine p. lits et doublure, dite blanche et en couleurs; toile de Flandre p. draps et p. chemises, dite ordinaire dans tous les prix, dite écrue et mi-blanche, en pièces de 36 aunes, à 14 et 16 francs; mouchoirs de poche en fil, dits en fil et coton, basins p. meubles, piqués anglais, nankins larges, séduisantes en coton et soie à 14 batz, batiste écrue en soie dans les derniers goûts, barège en laine p. schalls et p. robes, cotonnes, indiennes et guingans anglais de toutes couleurs et p. deuil, nappage anglais en coton, percales, mousselines brodées et unies p. rideaux et p. robes, bordures toute nouvelles p. rideaux, ainsi que le plus bel assortiment de franges en soie, en coton et en laine, ornemens de tout genre p. lits et croisées, bras de cheminées, foulards des Indes et de Lyon en soie, dits en coton, schalls en bourre de soie, en laine et en coton, dits circassienne à longues franges, de Paris; levantine, taffetas, cravates et fichus en soie, bordures en cachemire, gants de peau, etc. etc.

13. MM. Ulric Verdan et Mentha, sur la Place, viennent de recevoir, (outre les articles de leur commerce de toiles peintes, dont ils sont toujours bien assortis, en jolis dessins, sur bonne qualité de toiles et en bon teint) un bel assortiment de plumes à écrire d'Hollande, reconnues de qualité supérieure, qu'ils peuvent céder à des prix avantageux. Ils espèrent continuer à satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, p. l'un ou l'autre de ces objets.
14. Vingt-quatre Mercurus Suisses, de 1733 à 1763; plus, 73 almanachs in-4°, depuis 1733 à 1821, avec des anecdotes intéressantes. S'adr. au bureau d'avis.
15. Quelques cents bouteilles vides, fortes et de bonne forme. S'adr. à Prince-Tissot, au Café, qui demande à acheter, un petit pressoir de 5 à 6 gerles.
16. Chez M. Samuel Delaprés, rière Morat, à des prix modiques, cinq lagrefass en très-bon état et avinés, de la contenance de 1500 à 2500 pots de Berne.
17. La Commission des Reverbères de la ville de Neuchâtel, désirant se défaire des anciens reverbères qui lui restent, les offre au public à des prix très-bas. Les personnes qui désireront faire l'acquisition d'un ou de plusieurs de ces reverbères, peuvent s'adresser à H. Heinzely, inspecteur de l'éclairage, à la secrétairerie-de-ville.
18. Dix à douze bosses en chêne, de la contenance de 28 à 32 setiers, très-bien conditionnées, dont une partie à portette et cerclées en fer. S'adr. p. les voir à M. l'ancien Benoit Bonhôte, à Peseux, qui a commission de les vendre à des prix accommodans.
19. Un pressoir en bois, en très-bon état et prêt à être monté; deux laigres de 4 à 5 bosses, à cercles de fer. S'adr. à M. Benoit Fornachon, maître boulanger à Peseux, qui, faute de place, cédera ces objets à un prix très-raisonnable.
20. Chez Pierre Bauvet, au Petit-Pontarlier, des poudrettes de bon plant et maintenues, venant de St. Saphorin (Lavaux), et qu'il cédera au prix courant le plus modique, aux amateurs qui lui indiqueront la quantité dont ils auront besoin soit p. l'automne ou p. le printemps.
21. A Bôle, chez M. le professeur Pettavel, un pressoir en bon état, différens meubles de cave, cuves p. la vendange, lagers, bosses à char, etc.
22. Les rablons de la ville, maintenant très-bien conditionnés. S'adresser à M. Ganeval, rue de l'Hôpital.
23. Chez M.<sup>me</sup> Meuron-Perregaux, une cuve de vendange en chêne.
24. Petitpierre-Weiss, à Couvet, annonce qu'il a au service des amateurs deux beaux pressoirs en fer pour la vendange, actuellement prêts, qu'il offre à juste prix, sous la garantie pendant un an.
25. Environ 200 gerles de vendange rouge et blanche, crû de la mairie de cette ville, au prix de L. 21 la gerle. A un prix plus bas, de la vendange de divers autres bons quartiers du vignoble de ce pays. S'adr. à G.-F. Chatenay et Jeanrenaud-Rosala, courtiers, rue de Flandre, qui offrent leurs services pour l'achat et la vente de vins, mouës et vendange.
26. Trois laigres en bon état, de la contenance de 8, 6 et 5 bosses; plus, un char-à-banc couvert, remis à neuf. S'adr. au greffe de Colombier.
27. Trois laigres de 8 à 10 bosses chacun, en bon état, que l'on cédera à un prix très-raisonnable. S'adr. à M. B. de Muller, lieutenant d'avoyer, à Cheyres, canton de Fribourg.
28. Chez M.<sup>me</sup> Pettavel, à Cormondrèche, à très-bas prix, deux pressoirs, dont un presque neuf, ayant la vis neuve, et l'autre avec l'érou cassé.
29. Un pressoir de la contenance de 40 gerles, avec tous ses accessoires. S'adresser à M. Borel-Favarger.
30. Ensemble ou séparément, deux harnais plaqués, encore en bon état. S'adresser au bureau d'avis.

#### IMMEUBLES.

31. Une maison à Cormondrèche, appartenant à M. Erhard Borel, occupée par Abr.-Ls. Maire, maître charpentier. S'adr. à Clerc, arpenteur, à Corcelles.
32. Le tout ensemble ou séparément, le couvent ou domaine de la Val-Sainte, situé à 7 lieues de Fribourg, appartenant aux RR. PP. de la Congrégation du St. Rédempteur, consistant 1° en un grand corps de bâtiment avec cours et jardins, entouré d'un mur formant une vaste enceinte, à laquelle est attaché, un moulin, une forge, une scie, logemens du portier et du fermier, et de grandes écuries pour chevaux, vaches, etc. 2° Deux bons prés, ayant chacun une grange, contenant ensemble 82 1/3 poses, et suffisans à l'hivernage de 35 à 38 mères-vaches outre les genisses, ainsi qu'à l'entretien de 6 chevaux. 3° Quatre pâturages de la contenance de 61 3/4 poses. 4° Et en 33 2/3 poses de bois de sapin et de hêtre. Le tout est réuni en un seul max. S'adresser au R. P. Sébastien Heberlé, procureur à la Val-Sainte.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

33. De rencontre, un fourneau en catelles portatif, avec ses tuyaux. S'adr. à Tschagggeny-Pury.

#### ON OFFRE À LOUER.

34. De suite ou p. Noël, une boutique et arrière-boutique; plus, une cave, dans la maison Savoye, au bas de la rue des Chavannes.
35. Deux caves bien meublées et avinées, et deux pressoirs bien entraînés, avec un petit caveau qui peut servir de bouteiller. — De plus, p. Noël, une petite écurie avec fenil. Le tout dans la maison Liechtenhan, rue de la Treille. S'adr. à la propriétaire.
36. Un grand galetas bien éclairé, dans la maison de M.<sup>me</sup> Liechtenhan, derrière l'écurie du Raisin. S'adr. à Jean Walty, locataire.
37. Pour Noël, une écurie p. huit chevaux, avec fenil et place p. le fumier. S'adr. à maître Rieser, près la grande boucherie.
38. Pour Noël, un logement à la Favarge, composé d'une chambre à fourneau, cabinet, cuisine, cave, écurie et place p. le foin; plus, un petit jardin et un petit verger, avec quelques arbres fruitiers. S'adr. à Berthoud-Bardet, vis-à-vis la Poste.
39. De suite, une chambre sur la place des Halles. S'adr. au bureau d'avis.
40. Un piano, chez M.<sup>e</sup> de Rougemont du Tertre, qui offre à vendre un service de terre anglaise, une commode à dessus de marbre, un fallot, etc. plus, un Dictionnaire de Moreri, et nombre d'autres ouvrages, tous très-bien conservés et reliés en veau.
41. Un magasin qui peut servir de comptoir, ainsi qu'une boutique propre p. un détail d'épicerie. S'adr. au Sieur Fréd. Louis, à la Grand'rue. — Le même offre à vendre, deux uniformes et deux paires de pantalons.
42. Pour Noël, le premier étage de la maison de M.<sup>me</sup> la ministre Petitpierre, à la rue Fleury, et le plain-pied de celle dite Breton, près du Temple-neuf. S'adr. à la propriétaire, rue du Château.
43. De suite ou pour Noël prochain, un joli logement dans une des plus belles expositions du faubourg, entre la grande route et la promenade, ayant la vue du lac et des Alpes. Il est composé de trois chambres qui s'échauffent, d'une chambre propre à la mansarde, cuisine, dépense, chambre à resserrer, cave et bûcher. S'adresser à M. le ministre Stoll.
44. Les caves de MM. de Perrot, au Sablon, garnies de bons vases de la contenance de 200 bosses environ. S'adr. à M. Gagnebin, au dit Sablon.
45. Pour les vendanges prochaines, un bon pressoir de 25 à 30 gerles, et une cave meublée de laigres p. une vingtaine de bosses. S'adresser à Frédéric Herren, à Colombier.
46. Dès-à-présent, deux caves bien meublées et avinées p. 60 bosses, dans la maison Pettavel, au Neubourg. S'adr. à la propriétaire.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

47. On demande un berger. S'adr. à MM. les gouverneurs de la Commune de Corcelles et Cormondrèche.
48. Deux personnes mariées, du Pays, et dont on pourra avoir les meilleurs renseignemens, désireraient trouver à desservir, p. Noël ou plutôt, un vendange de vin en ville. S'adr. au bureau d'avis.
49. On demande p. apprenti maréchal, un jeune homme robuste, intelligent et de bonnes mœurs, appartenant à d'honnêtes parens. S'adr. p. les conditions à Chs.-Hi. Bon, maître maréchal, à Fontaines.

#### OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

50. Il s'est égaré, Lundi 6 du courant, au village de Fontainemelon, une jeune chienne de chasse, petite espèce, manteau noir et blanc, répondant au nom de Sillaude. On prie la personne qui en pourra donner des indices, de les communiquer au propriétaire, M. Dl. Bangerel, audit Fontainemelon, qui récompensera honnêtement.
51. La personne qui, le 28 Août dernier, a perdu, sur la route de Neuchâtel à Fenin, une boîte contenant une chaîne en or, avec un petit médaillon et une bague, peut les réclamer en s'adressant au bureau d'avis et en désignant plus particulièrement les susdits objets.

#### AVIS DIVERS.

52. On informe le public, que le tirage de la 3<sup>e</sup> classe 57<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi proch.<sup>u</sup> 17 Sept. S'adr. p. échanger les billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, pour la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.
53. M. Wavre, du Grand-Conseil, prévient que les livres p. les inscriptions des lessives de 1825 seront ouverts dès Mardi 21 courant, à la cloche du matin.
54. On demande un sous-maître p. un pensionnat du canton. S'adr. à M.<sup>me</sup> veuve Perret, sur la Place à Neuchâtel.
55. M.<sup>me</sup> Perret-Verdan désirerait associer aux leçons latines que prend son fils, un jeune homme qui fût encore aux élémens de cette langue. Sa demeure est chez M. Jeanjaquet oncle, rue des Moulins.

56. Deux jeunes gens de ce pays, appartenant à une honnête famille, et sur la moralité desquels on peut compter, âgés, l'un de 20 ans et l'autre de 24 ans, qui tous deux ont fait des études classiques, désirent se placer dans ce pays ou dans l'étranger, comme instituteurs dans des établissemens publics d'éducation, de pensionnats, de maisons particulières, ou enfin écrivains dans quelques bureaux. S'adr. au bureau d'avis.

57. La régence de la Brévine ayant été déclarée vacante, l'examen pour la repourvue de ce poste aura lieu le 4 Octobre prochain, dans la maison de Commune, à 9 heures du matin. Les personnes qui pourraient y avoir des vues, devront faire connaître leurs intentions à M. Berthoud, pasteur du lieu, et lui remettre leurs certificats. Cette place astreint aux fonctions ordinaires des régens de campagne; le salaire se compose d'une pension fixe de 16 louis, d'un casuel qui peut s'élever de 5 à 6 louis, d'un logement et d'une portion de jardin: il y a 5 semaines de vacances. NB. Si le régent nommé était un homme d'un talent distingué, il pourrait compter, outre son fixe, sur une augmentation volontaire de la part de plusieurs particuliers. On ne promet aucune indemnité aux aspirans.
58. Un propriétaire du canton de Soleure demande à emprunter deux mille louis, sur bonne hypothèque. S'adr. au bureau d'avis.
59. M. le justicier Morthier ayant été établi curateur de Jean-David Fallet, de Dombresson, il informe le public qu'il ne reconnaîtra et ne payera aucune dette que contracterait son pupille, et désavouera tous les marchés que ferait ce dernier sans sa participation.
60. Une personne qui a des caves de la contenance d'environ 50 bosses, avec un pressoir et tous les ustensiles nécessaires pour l'encavage, désirerait trouver un associé. Elle se chargerait de faire confectionner les vins, de tenir les écritures, et proposerait des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.
61. Un jeune homme de bonne maison du grand-duché de Baden, qui sait très-bien l'allemand, un peu de français et d'italien, et qui connaît surtout fort bien le calcul, désirerait, à des conditions favorables, entrer dans une bonne maison de commerce de ce Pays. S'adresser au bureau d'avis.
62. On demande à emprunter deux cents louis, contre bonne sûreté. S'adr. au bureau d'avis.
63. Marie-Marguerite Graff, ci-devant servante chez feu George-Rod. Jornod, établi à Auvernier, a l'honneur d'informer le public qu'elle continue à faire des bandages élastiques de la meilleure qualité et parfaitement fabriqués, que l'on peut supporter au travail sans faire aucun mal au corps, et qui tiennent en respect toutes hernies et descentes. Elle satisfait toutes les personnes qui voudront s'y confier, tant par la modicité de ses prix, que par la bonne qualité de ses bandages, en ayant beaucoup d'égards p. les personnes pauvres. Celles qui ne pourront pas se rendre chez elle à Auvernier, n'auront qu'à lui adresser franco la mesure du tour du corps en indiquant le côté affecté; elle s'empressera de leur faire tenir les bandages nécessaires.
64. Un jeune homme d'environ 20 ans, qui doit se rendre à Londres en passant par Paris, désirerait avoir compagnie pour faire le voyage: il partirait dans trois semaines environ. S'adr. à MM. Jeanjaquet frères.

#### Avis aux personnes qui se rendront au camp de Boudry.

65. François Humbert et Borel-Guyenet, établis traiteurs et restaurateurs pendant la tenue du camp de Boudry, dans un emplacement couvert d'où l'on jouit d'une très-belle vue, près la jonction de la place-d'armes au dit camp; prennent la liberté d'offrir leurs services au public, s'engageant de fournir de très-bons vins et bonne chère à prix modique. — Ils croient devoir prévenir, qu'il y a à proximité des maisons où l'on peut loger des chevaux.
66. Le Sieur Stauffer, voiturier, prévient que pendant la durée du camp, il fera partir tous les jours, de 8 à 9 heures du matin, et de midi à 1 heure, une voiture et son char de famille p. le dit camp, et cela à un prix très-modique. — Plus, du 1<sup>er</sup> au 5 Octobre, deux voitures pour Paris. S'adr. à lui-même p. des places.

#### TAXE DU PAIN, dès le 2 Août 1824.

Le pain mi-blanc . . . . .	à 4 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc . . . . .	à 5 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces.	
Celui d'un batz . . . . .	9 5/8 „
Celui de six creutzers . . . . .	17 „

#### TAXE DES VIANDES, dès le 2 Août 1824.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 1/2 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 7 1/2 cr.	Le mouton à 8 cr.